



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

COMPTE RENDU

Vote des comptes administratifs 2018 de la Commune : les résultats du compte administratif 2018 du budget de la Commune font apparaître des résultats positifs, en investissement pour un montant de 462 646 € et en fonctionnement pour un montant de 962 229 €. Ce montant sera qui sera affecté en report à la section d'investissement du budget 2019 à hauteur de 200 000 € en fonctionnement, et 762 229 € en investissement.
Approuvé à la majorité (5 abstentions).

Vote du compte administratif 2018 des budgets annexes : les résultats du budget annexe « lotissements et zones » sont également excédentaires pour un montant de 40 000 € en fonctionnement et de 33 679 € en investissement. Pour le budget des ateliers artisanaux, la section de fonctionnement enregistre un résultat positif de 9 684 € pour un déficit de 11 996 € en investissement. **Ces comptes ont été approuvés à la majorité (5 abstentions).**

Vote des comptes de gestion 2018 du receveur municipal : à l'unanimité, les élus ont approuvé les comptes de gestion du receveur trésorier municipal qui correspondent aux résultats des budgets de la Commune, « lotissements et zones » et « ateliers artisanaux » pour l'exercice 2018.

Vote du budget primitif 2019 de la Commune : le budget primitif 2019 présenté aux élus s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 2 732 900 € en fonctionnement (contre 2 782 400 € en 2018) et 2 831 300 € en investissement (2 374 700 € en 2018). **Il a été approuvé à la majorité (5 abstentions).**

Vote du budget primitif 2019 « Lotissements et Zones » : le budget primitif 2019 « Lotissements et zones » a également été approuvé par les élus, **à la majorité (5 abstentions).** Il s'élève à 582 585 € en fonctionnement et 442 585 € en investissement.

Vote du budget primitif 2019 « ateliers artisanaux » : les élus ont aussi approuvé **à la majorité (5 abstentions)** le budget primitif 2019 « ateliers artisanaux ». Il s'élève à 13 014 € en fonctionnement et 18 559 € en investissement.

Maintien des taux des trois taxes directes locales : sur proposition du maire, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de maintenir pour l'année 2019 les taux des trois taxes locales votés en 2018, à savoir 15,12 % pour la taxe d'habitation, 21,19 % pour le foncier bâti et 43,31 % pour le foncier non bâti. Il est rappelé que si le vote des taux incombe à la Commune, les bases de calcul de ces taux sont quant à elles revalorisées chaque année par l'Etat.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le principe de l'acquisition d'une parcelle de 923 m² dans la rue Pierre L'Hénaff et autorisé la poursuite des négociations avec les propriétaires. Des projets immobiliers à vocation commerciale pourront être développés à l'avenir sur ce terrain, actuellement utilisé comme parking d'appoint pour le centre commercial de Kergollot. Il pourra aussi être le siège d'une aire de covoiturage et d'accueil camping cars à proximité du centre commercial.

A l'unanimité, il a été décidé d'admettre des créances en non valeur pour un montant de 550.20 €. Il s'agit de factures émises par la commune entre 2016 et 2016 qui n'ont pu être recouvrées par le Trésor public.